

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2578

présenté par
M. Thiériot

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	1	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel. Pour éviter les surprises stratégiques et bénéficier d'un rayonnement académique qui permet d'introduire dans le débat public international des concepts clefs du rayonnement de notre pays, la recherche stratégique, souvent portée par des institutions

indépendantes, ne doit pas être sacrifiée pour des économies mineures à l'échelle du budget de la Défense.

Le présent amendement vise à attirer l'attention du gouvernement sur la baisse inédite des crédits de recherche stratégique.

Pour les besoins de la recevabilité financière, le présent amendement prévoit d'abonder en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, à hauteur d'un euro symbolique, la sous-action 07.01 "Analyse stratégique" du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense" et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, la sous-action action 07.45 "Espace - Maîtrise de l'Espace" du programme 146 "Equipement des forces".